

M. FISHER: Mais jusqu'à l'enquête qu'il y a eue en 1957, mettons, vous n'avez eu aucun soupçon?

M. SHEA: Il n'y avait rien d'extraordinaire.

M. FISHER: Vous n'avez jamais eu une conférence spéciale, ou des pourparlers avec les employés du pont Jacques-Cartier?

M. SHEA: A un moment donné?

M. FISHER: Oui, entre 1952 et 1957?

M. SHEA: Cela se serait fait par téléphone. Je me souviens que M. Clément est venu me voir, je crois que c'était en 1957 ou 1958, avec notre enquêteur. Je l'envoyais voir ce qui se passait et il revenait me dire qu'il avait vu telle ou telle personne. Je lui disais alors: "Très bien, dès que les hommes seront allés en ville, voyez ce qui se passe sur le pont Victoria et sur l'autre pont également." Nous n'aurions pas pu les faire venir pour une vérification spéciale, ce qui aurait coûté trop cher, et les autorités du port nous remboursent nos petites dépenses. Je crois que la note que nous avons présentée en 1958 a été la plus forte que nous ayons jamais soumise, environ \$2,500.

M. FISHER: Est-ce que, à un moment donné, vous étiez en rapport avec la police du port qui relève du Conseil des ports de Montréal?

M. SHEA: Nous avons été en rapport avec elle au sujet de questions qui intéressaient la police, mais pas particulièrement au sujet du pont. Nous travaillons beaucoup avec la police du port, mais pas au sujet du pont.

M. FISHER: Je vais vous demander votre opinion en tant que policier. Estimez-vous que la police du pont de Montréal était trop près de ce qui s'est passé et trop bien connue des péagers pour s'occuper de l'affaire et faire des enquêtes qui auraient donné des résultats?

M. SHEA: Ils ne pouvaient pas faire ce que nous avons fait, nous, car nous avons dû nous servir d'hommes qui n'étaient pas de la ville et qui par conséquent n'étaient pas connus.

M. FISHER: Quelle différence y a-t-il entre les enquêtes secrètes et la vérification courante que des agents de police connus peuvent faire dans des cas comme celui du pont Victoria ou du pont Jacques-Cartier?

M. SHEA: Quelqu'un a demandé si nous avions examiné la comptabilité du pont Jacques-Cartier, pour voir s'il y avait concordance avec l'autre. D'après ce que je comprends, la police a fait des vérifications de ce genre. Les agents de police auraient interpellé certains d'entre eux et ils auraient su que c'était des agents.

M. FISHER: Vous avez dit que les infractions, c'est-à-dire les infractions au règlement, que vous avez découvertes lors de votre enquête au sujet du pont Jacques-Cartier, étaient excessives par rapport au genre d'infractions qu'il y avait sur le pont Victoria?

M. SHEA: Autrefois, elles étaient assez semblables par moments; mais, en 1957 et 1958, ces infractions étaient anormales.

M. FISHER: Et vous ne trouvez pas que celle qu'il y a eue en 1952 ait été extraordinaire?

M. SHEA: Le nombre de vérifications?

M. JOHNSON: C'est à la page 31 des témoignages?

M. FISHER: A la page 32, je vais vous lire le texte:

Cette enquête a duré dix jours, du 3 au 12 septembre, et a compris quelque 75 passages sur le pont, effectués par les investigateurs. L'enquête a révélé que, dans 14 cas, les péagers ont détaché un coupon d'un livret d'abonnement, dans 17 cas, le coupon détaché a été accepté, dans